



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réserv.
au
Monite.
belge



19016734

Déposé / Reçu le

22 JAN. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0693 800 517

Dénomination

(en entier) : **SUR LA TERRE COMME**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société en commandite simple**Adresse complète du siège : **Rue Alphonse Asselbergs 58 - 1180 Uccle****Objet de l'acte : DEMISSION – NOMINATION DU GERANT - QUALIFICATION DES ASSOCIES**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2018:

1. Démission / nomination d'un gérant

Monsieur Pierre SCHWEITZER démissionne de son mandat de gérant. Sa démission prendra effet le 31 décembre 2018 à minuit.

L'assemblée générale accepte cette démission et donne entière décharge à Monsieur Pierre SCHWEITZER pour sa gestion de la société jusqu'à ce jour.

Il est pourvu à son remplacement par Madame Raffaella Tessa LAVEZZI, domicilié à 1180 Uccle, Rue Alphonse Asselbergs 58, laquelle accepte expressément son mandat.

Son mandat prendra effet à dater du 1er janvier 2019 à 0 heure.

Son mandat sera rémunéré. Le montant de la rémunération est fixé par l'assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Qualité des associés

Par sa démission du poste de gérant, Monsieur Pierre SCHWEITZER perd sa qualité d'associé commandité pour devenir associé commanditaire avec effet au 1er janvier 2019.

Par sa nomination à la fonction de gérante, Madame Raffaella Tessa LAVEZZI prend la qualité d'associée commandité avec effet au 1er janvier 2019.

3. Procuration

Les comparants décident de conférer tous pouvoirs à la société privée à responsabilité limitée AD HOC TAX CONSULTING, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0463.442.541, ayant son siège social à 1170 Watermael-Boitsfort, Chaussée de la Hulpe, représentée par Monsieur RENDERS Marc, à 1180 Uccle, square Coghen 46, avec pouvoir de substitution, à l'effet d'effectuer toutes formalités nécessaires du chef des décisions prises, auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et auprès des administrations de la TVA, des contributions directes sociétés et de la caisse d'assurance sociale.

A ces fins, le mandataire pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, passer et signer tous actes, pièces et documents, substituer et, en général, faire tout ce qui est nécessaire dans l'acception la plus large du terme.

Marc Renders
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).